

3. COMPRENDRE ET ÉVALUER LES MENACES

> CHAPITRE 1.3. NMP

COMPRENDRE ET ÉVALUER LES MENACES



OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- > Identifier les menaces auxquelles sont confrontés les DDH.
- > Evaluer la probabilité de l'exécution des menaces en utilisant les cinq étapes décrites dans le NMP.

MESSAGES CLÉS

- > Il est important de distinguer les menaces directes (ciblées et inhérentes à la situation de conflit) des menaces indirectes.
- > Les DDH doivent être capables d'identifier les modèles, les sources et les objectifs des menaces.
- > Il est essentiel de comprendre le concept de «constituer» une menace
- > Les menaces ont toujours un effet psychologique.

LA SESSION

⚠ DIFFICULTÉS POUVANT SURVENIR DURANT LA SESSION :

- Une analyse de menaces fiable n'est possible que lorsque les éléments du contexte ont clairement été identifiés.
- Les participants pourront rencontrer des difficultés à identifier des mesures de sécurité devant être prises sur base de cas de figure hypothétiques (p.e. lors des conclusions de l'analyse des menaces).
- Les participants jugeront peut-être qu'ils n'ont pas suffisamment d'informations pour évaluer les menaces.
- Les participants pourront confondre des menaces et des incidents de sécurité.
- Les participants parleront peut-être de menaces potentielles en voulant faire référence à des risques. Vous devrez faire une distinction claire entre menace et risque (voir Conseils aux facilitateurs, chapitre 5.2).
- Prenez en compte les besoins spécifiques des femmes DDH en matière de protection (menaces, vulnérabilités, capacités, incidents fréquents, etc.).
- Lors de l'évaluation des risques, prenez en compte les particularités de toute autre catégorie sociale pouvant le justifier (par exemple : les populations indigènes, les défenseurs LGBTI, les défenseurs handicapés, etc.).

 LA SESSION ÉTAPE PAR ÉTAPE :

Durée	Durée totale	Activité	Outil / méthode / matériel
05'		Introduction : • Objectifs et structure de la session	Préparez les points à l'avance sur un paper-board ou dans une présentation PowerPoint.
40'	45'	Qu'est-ce qu'une menace ? • Expliquez différents types de menaces. • Identifiez des menaces. • Expliquez la différence entre «émettre» et «constituer» une menace.	Paper-board ou présentation PowerPoint avec affirmations sur le thème "émettre vs. constituer une menace". Paper-board vierge. Marqueurs. Cartons. Ruban adhésif.
60'	105'	Comment évaluer une menace ? • Expliquez les cinq étapes de l'évaluation d'une menace. • Activité d'apprentissage : analyse de menaces.	Flipchart (or slide) with the five steps Print-outs of cases to distribute among participants.
15'	120'	Conclusion	

DURÉE : COMPTER 140 MINUTES (2 HEURES 20 MINUTES), DONT UNE PAUSE DE 20 MINUTES.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

QU'EST-CE QU'UNE MENACE ?

 **EXPLIQUEZ LES DIFFÉRENTS TYPES DE MENACES (VOIR NPM, PP. 41-43) :**

- Menace directe (ciblée) : «Arrêtez de faire l'idiot ou vous finirez comme votre collègue».
- Menace indirecte (liée au travail du DDH) : une organisation partenaire vient de recevoir une menace de mort ; au cours d'une conférence de presse un représentant haut placé du gouvernement a accusé mon organisation de n'être qu'une bande de collaborateurs de la guérilla.
- Les menaces contingentes, dues à la présence de la personne dans une zone de conflit.

 **IDENTIFIER LES MENACES**

Demandez aux participants d'écrire sur un carton une menace qu'ils ont reçue ou entendue dans le passé. Sur votre paper-board ou sur un tableau, dessinez deux colonnes, l'une intitulée «menaces directes» et l'autre «menaces indirectes». Demandez aux participants de déterminer si leur menace est directe ou indirecte et de coller le carton dans la colonne correspondante en utilisant du ruban adhésif. Demandez aux participants pourquoi ils ont placé leur carton dans une colonne plutôt que l'autre, et engagez avec eux une discussion sur la nature de la menace figurant sur chaque carton. Ceci vous aidera à mettre en évidence la distinction entre menace directe et indirecte.

Introduisez brièvement le concept d'incident de sécurité si vous vous apercevez que les participants confondent ce concept avec celui de menace (voir ci-dessous, Conseils aux facilitateurs).

- Les participants pourront confondre des menaces et des incidents de sécurité. Il est important de souligner que «toutes les menaces sont des incidents de sécurité, mais tous les incidents de sécurité ne sont pas des menaces». Les menaces et les incidents de sécurité peuvent avoir des objectifs différents. Au minimum, un incident de sécurité provoqué intentionnellement a pour but d'obtenir des informations sur les défenseurs. Les menaces ont pour but de faire peur aux défenseurs et de les mettre sous pression pour qu'ils abandonnent leur travail.
- Les participants parleront peut-être de menaces potentielles. Mais la plupart du temps, ils voudront par là faire référence à des risques. Vous devrez leur indiquer la différence entre les risques et les menaces et insister sur le fait qu'une menace doit être quelque chose de réel et de concret. Ils parleront par exemple de la menace d'être attaqué. Vous devrez leur expliquer qu'il s'agit là d'un risque (cela pourrait arriver), ce qui est différent d'une menace («vous finirez comme votre collègue si vous continuez comme ça»). Notez que dans ce cas-ci, l'auteur a clairement fait savoir que le DDH pourrait subir le même sort que son collègue qui a été attaqué ou tué.



EMETTRE ET CONSTITUER UNE MENACE

Ecrivez les affirmations suivantes sur votre paper-board (ou projetez-les), et discutez-en avec le groupe :

- Certaines personnes **émittant** des menaces finissent **constituer** une menace.
- De nombreuses personnes **émittant** des menaces **ne constituent pas** une menace.
- Certaines personnes **n'émittant jamais** de menace **constituent** une menace.

Extrayez de la discussion les éléments-clés suivants (certains exemples sont fournis dans le **NMP**) :

- Une menace n'est crédible que si elle indique que l'on peut (raisonnablement) penser que la personne qui l'émet a la capacité de nuire. Parfois, les auteurs tentent de dissimuler leur manque de capacité d'action en insufflant la peur chez les DDH. Mais dans d'autres cas, des menaces proférées par des auteurs potentiellement capables de nuire ont une composante psychologique plus effective.
- Pour réagir de manière appropriée, vous devez savoir si la menace peut ou non être exécutée.

- Il est important de jauger la capacité de l'auteur et exécuteur potentiel de la menace pour comprendre si la personne constitue réellement une menace. Lorsqu'ils émettent des menaces à l'encontre des DDH, seuls quelques individus ont réellement l'intention ou la capacité de commettre un acte violent. A l'inverse, certaines personnes peuvent représenter une menace sérieuse sans jamais l'articuler.
- Attirez l'attention sur le fait que l'impact d'une menace, ainsi que la réaction d'un individu à cette menace, seront différents si a) la victime est raisonnablement certaine qu'il est improbable que la menace soit mise à exécution, ou si b), elle pense que la menace peut être réelle. Il est très important pour le bien-être psychologique des DDH d'être capable d'évaluer la faisabilité d'une menace.

COMMENT ÉVALUER UNE MENACE ?



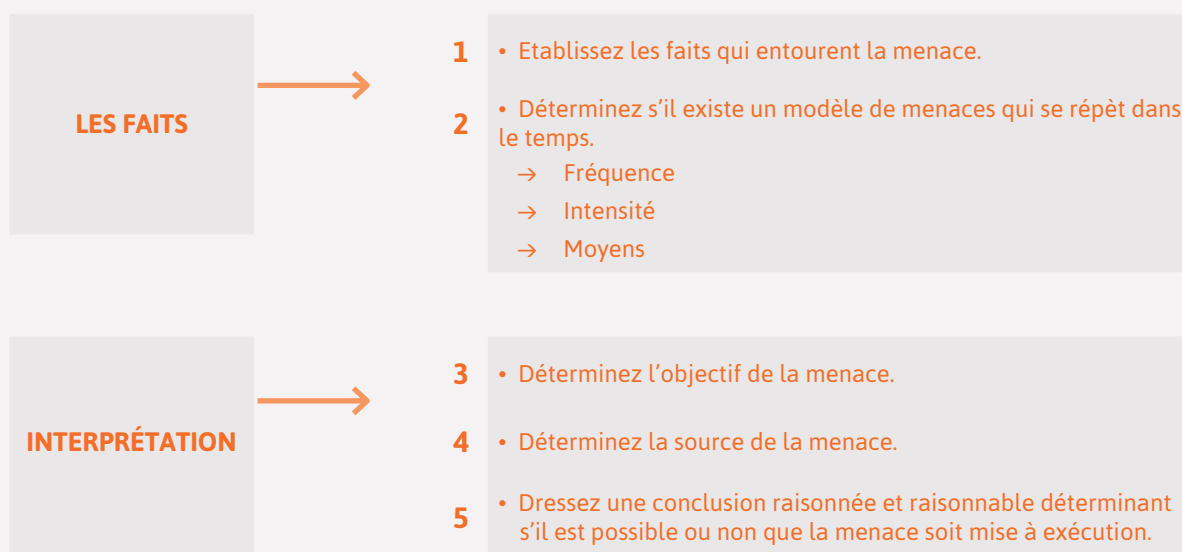
EXPLIQUEZ LES CINQ ÉTAPES DE L'ÉVALUATION D'UNE MENACE

Suivez les indications fournies dans le **NMP (pp. 43-44)**. Ecrivez les étapes sur votre paper-board, ou projetez-les.

- Les cinq étapes ont pour but de guider cette analyse et de faire en sorte que les conclusions sont basées sur une interprétation crédible.
- Pour qu'un DDH soit capable de conduire une bonne analyse, il est important qu'il identifie clairement

les éléments qui entourent les menaces. Indiquez que le processus est composé de deux phases. La phase 1 (qui comprend les étapes 1 et 2) consiste à reconnaître et à classer plus ou moins chronologiquement les faits et les schémas d'actions (ou modèles) qui entourent les menaces. Lors de cette première étape, il est préférable de ne pas interpréter les faits, car ils pourraient se rapporter à plusieurs causes différentes. L'analyse et l'interprétation des faits à proprement parler sont réalisées au cours de la phase 2 (comprenant les étapes 3 à 5).

- Pour l'étape 2, qui consiste à reconnaître le modèle, expliquez aux participants les éléments de fréquence (à quelle fréquence les menaces ont-elles été émises?, ont-elles été plus fréquentes dernièrement?, etc.), d'intensité (les menaces sont-elles devenues plus fortes?) et de moyens employés.
- L'analyse évolue au fil du temps. Elle commence par des faits concrets, qui sont ensuite interprétés, avant qu'un jugement ne soit formulé. C'est-à-dire qu'une conclusion raisonnable est tirée concernant la probabilité de l'exécution de la menace, sur la base d'une identification claire et d'une interprétation des faits. D'où l'importance de suivre chacune des étapes dans le bon ordre. Les conclusions tirées (étape 5) restent cependant presque toujours des hypothèses. Il n'y aura en effet jamais à disposition toutes les informations nécessaires pour parvenir à une interprétation non contestable. Malgré cela, insistez sur le fait que lorsqu'il s'agit d'élaborer des mesures de sécurité, les DDH doivent toujours agir en se basant sur le pire scénario possible selon la conclusion à laquelle ils sont arrivés. Le but de cette méthode n'est pas de «supputer ce qui pourrait arriver», mais de prendre des décisions fondées sur ce qu'il convient de faire face à des menaces directes.



ANALYSE DES MENACES

Demandez aux participants d'appliquer les cinq étapes en utilisant deux ou trois exemples de cas fictifs basés sur des situations réelles. Imprimez les exemples ci-dessous et distribuez-en des copies aux participants. Vous pouvez également utiliser des exemples réels tirés de l'expérience et du contexte de travail des participants. Si vous choisissez cette option, tenez compte du fait que l'exercice pourra avoir un aspect émotionnel plus fort. Si le nombre de participants l'autorise, divisez-les en groupes plus réduits (le nombre idéal est de quatre ou cinq personnes par groupe).

Les participants devront ensuite appliquer les cinq étapes de l'évaluation des menaces à deux cas différents. Une autre option consiste à demander à chaque groupe d'évaluer un cas et de présenter son analyse à l'assemblée.

- Les participants jugeront peut-être qu'ils n'ont pas suffisamment d'informations et qu'il est difficile de prendre des mesures concrètes sur la base d'exemples de cas hypothétiques. Cela dit, le simple fait de ne pas avoir assez d'informations constitue une information en soi. On sait que l'on ne sait pas. Il faudra donc élaborer les mesures de sécurité en se basant sur ce manque d'informations et en fonction d'une analyse du pire scénario possible.
- Lorsque vous discuterez du résultat du travail du groupe sur l'analyse de la menace, guidez les participants pour vous assurez que tous les éléments soient bien envisagés et que toutes les interprétations possibles ont bien été prises en compte. Cet exercice peut se révéler assez complexe et chronophage, mais il est utile. Vous trouverez plus bas quelques conseils pour faciliter la discussion.

→ **CAS N°1 : UNE MENACE CONTRE UNE AVOCATE**

Une jeune avocate ayant très peu d'expérience est engagée par la famille de la victime dans une affaire de meurtre où l'accusé est un officier de l'armée. Pendant une semaine entière, après la première audience de l'affaire, l'avocate reçoit des appels téléphoniques pendant la nuit. Son interlocuteur ne dit rien puis raccroche après un moment. Plusieurs mois passent et, en raison de la nature sensible de l'affaire, l'avocate, bien qu'elle continue à travailler de façon indépendante, décide de demander le soutien d'une ONG de défense des droits humains. Ensemble, l'avocate et l'ONG organisent une conférence de presse pour expliquer l'affaire et les progrès qui ont été faits. La nuit suivante, les appels téléphoniques reprennent, mais cette fois l'interlocuteur insulte l'avocate («salope», «pute», «truite», etc.) pendant quelques secondes puis raccroche. Quelques mois plus tard a lieu une nouvelle audience publique, précédée pendant plusieurs jours par une couverture médiatique. L'avocate répond aux questions des médias à l'intérieur du bâtiment du tribunal. Un des soirs précédant l'annonce du jugement, l'avocate reçoit un coup de téléphone de la part d'une femme qui lui dit : «Je me suis trouvée à côté de vous au tribunal aujourd'hui. La prochaine fois que nous serons si proches, vous aurez moins de chance». L'avocate a tellement peur que le jour suivant, elle demande une réunion d'urgence avec l'ONG qui la soutient, afin d'analyser les menaces.

- **Faits** : un officier de l'armée est accusé de meurtre ; première audience publique de l'affaire ; pas de tribunal militaire ; l'avocate de la victime reçoit les premiers appels téléphoniques une semaine après la première audience publique, l'interlocuteur ne dit rien ; une conférence de presse a lieu ; nouveaux coups de téléphone nocturnes avec cette fois des insultes envers l'avocate ; seconde audience publique ; déclarations publiques de l'avocate à la télévision ; dernier appel téléphonique de menaces.
- **Modèles** : appels téléphoniques ; menaces proférées après des apparitions publiques ; les menaces augmentent en «intensité» d'une manière graduelle mais claire (intensité n'est cependant pas synonyme de capacité d'agir).
- **Objectif** : il n'est affirmé à aucun moment ! Mais il semble que l'objectif soit que l'avocate cesse de travailler sur l'affaire.
- **Source** : les informations dont nous disposons indiquent que les menaces pourraient provenir d'une personne liée d'une manière ou d'une autre à l'affaire, mais qui n'a pas accès aux informations de la procédure judiciaire. Les menaces peuvent émaner soit d'acteurs au sein des forces de sécurité qui ne veulent pas que l'officier de l'armée soit condamné mais qui ne peuvent pas prendre le risque de s'affirmer publiquement, soit de la famille de l'officier. En observant le modèle des menaces, on peut raisonnablement supposer que la personne qui les émet n'a pas accès aux informations confidentielles sur l'affaire. L'auteur des menaces semble puiser ses informations uniquement des médias et des apparitions publiques de l'avocate.
- **Conclusion** : cette menace peut être considérée comme n'étant pas réelle. L'auteur ne constitue pas une menace, car il/elle n'a démontré aucune capacité de mettre ses menaces à exécution.

→ **CAS N°2 : UNE MENACE CONTRE UNE ACTIVISTE RURALE**

Une femme activiste ayant une grande expérience des organisations va vivre avec sa famille dans une zone rurale. Après quelques mois, elle commence à aider ses voisins à renforcer l'organisation interne de la communauté, afin de les aider dans leur lutte pour le droit à la terre. La communauté souhaite occuper des terres au sujet desquelles elle est en discordance avec un éleveur de bétail. Quelques semaines plus tard, un officier de police rencontre le mari de l'activiste et le prévient : «Si vous ne pouvez pas garder votre femme à la maison, faites alors en sorte de la contrôler.» Quelques jours plus tard, l'activiste trouve devant la porte de sa maison une invitation à ses propres funérailles. Peu de temps après, lorsqu'elle rentre chez elle avec son mari, elle constate que la porte d'entrée est ouverte et que les meubles à l'intérieur sont cassés. Lorsqu'ils se réveillent le matin suivant, ils constatent que toutes leurs poules ont été tuées et que quelqu'un a laissé un mot écrit à la main disant : «Vous devriez quitter votre maison après avoir lu ce mot. Ne prenez pas la peine de vous plaindre auprès de vos amis de la capitale. Si vous décidez de rester, vous finirez comme vos poules. Signé : L'Armée du Peuple. Dieu, Ordre, Patrie.»



- **Faits** : une activiste part vivre dans une région rurale avec sa famille et aide les gens à défendre leur terre ; l'officier de police donne-t-il un conseil spontané au mari, ou émet-il une menace? ; première menace émise (invitation à ses funérailles) ; effraction dans la maison de l'activiste ; poules assassinées ; propriété saccagée et menaces de mort.
- **Modèles** : il y a une augmentation claire de l'intensité de la menace dans ce cas-ci, en partant d'actions verbales pour arriver à des actions physiques pouvant exposer la DDH à une attaque perpétrée par les auteurs. Notez également l'utilisation de symboles et les références à la mort, qui sont destinées à effrayer la victime et à accompagner l'augmentation d'intensité des menaces.
- **Objectif** : que la femme mette un terme à ses activités et quitte la région.
- **Source** : dans ce cas-ci, plusieurs auteurs possibles peuvent être envisagés. Ce sont soit des voyous armés liés aux éleveurs de bétail, soit les éleveurs eux-mêmes, soit des officiels de l'État voulant utiliser les terres. Bien que l'on ne sache pas qui se cache derrière les menaces, les auteurs ont clairement démontré qu'ils ont la capacité d'agir. Notez qu'il n'est pas possible de savoir avec certitude si l'officier de police menace le mari ou s'il tente de lui rendre un service. Dans une société sexiste, il est possible que le policier veuille l'avertir du fait que les activités de sa femme pourraient leur attirer des ennuis, soit parce qu'il a entendu quelque chose, soit parce qu'il est lié aux auteurs des menaces. L'intervention du policier est très ambiguë, et c'est pourquoi il est important de ne pas croire que les choses sont ce qu'elles semblent être à première vue.
- **Conclusion** : la menace est réelle et la prochaine étape sera probablement une atteinte à l'intégrité physique de l'activiste ou de sa famille.

→ **CAS N°3 : UNE MENACE CIBLANT UN MEMBRE DE LA FAMILLE D'UN DDH**

Deux DDH se rendent dans une petite ville lors d'une des visites régulières qu'ils font tous les deux mois pour recueillir des informations sur des violations des droits humains. Des déplacés internes viennent généralement depuis leur camp à la rencontre des DDH à une date convenue précédemment. Ces visites durent généralement plus ou moins trois jours. Le premier jour de la visite, un déplacé interne dit aux DDH : «Des gens posent des questions sur vous». Les DDH décident de poursuivre leur travail. L'un d'eux reçoit un appel sur son portable de la part de sa fille, Léa. La jeune fille est inquiète car elle a reçu un coup de téléphone anonyme disant que son père a été retrouvé empoisonné.

Au même moment, un déplacé interne s'approche des DDH et leur tend une feuille sur laquelle est écrit:

«8h30 : Léa à l'école ;

13h00 : Léa à la maison ;

15h00 : Léa au volley-ball ;

17h00 : Léa ??????».

- **Faits** : des DDH recueillent des informations sur des violations des droits humains ; des déplacés internes disent aux défenseurs que «des gens posent des questions sur eux» ; appel téléphonique de Léa (fille d'un des DDH) très inquiète après avoir reçu de mauvaises nouvelles au sujet de son père ; un des DDH (le père) reçoit un message écrit décrivant le quotidien de sa fille.
- **Modèles** : il apparaît que les DDH et leurs familles sont surveillés depuis un moment, tant dans le village, qui est proche du camp de déplacés, qu'à leur domicile. Léa et les DDH ont reçu le même type de message.
- **Objectif** : que les DDH cessent de recueillir des informations sur des violations des droits humains concernant les déplacés internes.
- **Source** : la source est clairement liée aux personnes dont les intérêts sont touchés par les activités des DDH. Avec les informations disponibles, il est difficile de dire qui ces personnes sont réellement. Ce pourrait être des membres de milices impliquées dans des violations des droits humains. Les auteurs ont démontré une capacité et une volonté d'agir (ils ont réussi à trouver où les DDH vivent, leurs numéros de téléphone et leur emplacement), et ils semblent pouvoir faire en sorte que les DDH reçoivent leurs messages.
- **Conclusion** : cette menace peut être considérée comme un avertissement ; il va falloir agir pour réduire les vulnérabilités et augmenter les capacités.

CONCLUSION

Clôturez la session en demandant aux participants d'identifier les enseignements-clés.

Remplacez cette session dans le processus général de gestion de la sécurité en rappelant aux participants l'importance de comprendre le contexte lors d'une analyse de menaces (référez-vous aux concepts abordés dans le [chapitre 5.1](#)).

Rappelez aux participants l'importance d'analyser les menaces s'ils veulent pouvoir faire un bon usage de l'équation du risque ([Chapitre 5.2](#)).



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- > Van Brabant. Op. Cit. Chapitre 4.2. (pp. 44-49).
- > FLD. Op. Cit. Chapitre 3.
- > Comité Cerezo Mexico et al. Op. Cit. Chapitre 5. (pp. 56-60).

